

**POUR SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 10 OCTOBRE 2024**

**Point 6 de l'ordre du jour**

Transmission de la proposition déposée par M. Lukas Bieler (PVL)  
Intitulée : « *Constitution d'une commission de mobilité.* »

No ordre PROP\_2\_20240516

Lors de la séance du conseil général du 16 mai 2024, M. Lukas Biler (PVL) a déposé la proposition citée en titre dont le texte complet figure en annexe.

La proposition a été transmise au bureau du conseil général pour examen, conformément à l'art. 95 du règlement du conseil général. Lors de sa séance du 27 août 2024, ledit bureau l'a déclarée

- recevable  
 ~~irrecevable.~~

**Le bureau du conseil général émet un préavis favorable ~~ou défavorable~~ à l'attention du législatif communal, pour la transmission au conseil communal de la proposition déposée par M. Lukas Bieler (PVL) intitulée : « *Constitution d'une commission de mobilité.* ».**

Au nom du bureau du conseil général de la Ville de Romont

Le Président

Christophe GIRARD

Le Secrétaire

Yves BARD

## PROPOSITION

### FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 92 al. 1 RCG: "Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque membre peut présenter des propositions écrites sur des objets relevant de la compétence du conseil général".

Art. 92 al. 2 RCG: "Les propositions ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté".

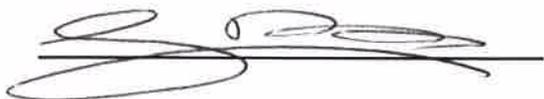
**Auteur(s):** Lukas Bieler (PVL)

**Objet:** Constitution d'une commission de mobilité

**Texte:**

voir ci-joint

**Signature(s):**



**Développements?**

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

**Cosignataire(s)?**

Aucun:

Voir la liste:

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

#### A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

16.05.2024

N° d'ordre:

PROP-2-202405/16

Date de transmission:

27.08.2024

Date de détermination:

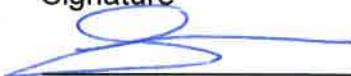
**PROPOSITION**

**FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)**

**Auteur(s):** Lukas Bieler (PVL)

**Objet:** Constitution d'une commission de mobilité

**Cosignataires:**

	Nom	Prénom	Signature
_1.	Bieler	Lukas	
_2.	DEIACETAT PIDOVX	CAROLINE	
_3.	Boumpou	Christian	
_4.	Rock	Jean-François	
_5.	Perrin	Nicolas	
_6.			
_7.			
_8.			
_9.			
*_0.			

\* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

**A remplir par le Bureau du Conseil général**

Recevabilité?  OUI :  NON (à motiver)

Qualification formelle?  Proposition :  Autre (à motiver)



Proposition :

Constitution d'une commission de mobilité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La mobilité est un des grands enjeux de notre commune pour les prochaines années. Notons juste quelques grands dossiers actuellement en cours et impliquant certains défis :

- Nouveau concept de stationnement présenté par le CC le 20 mars 2024, mais pour lequel des éléments doivent encore être décidés (p.ex. statut des Avoines, de la place de l'école en ville, de St.Charles ; capacité du P+R)
- Projet d'une ligne de bus urbain
- Route de contournement actuellement traitée au niveau du canton, mais qui aurait un impact substantiel sur la mobilité à Romont
- Mise en place des zones 30
- Sécurisation des chemins écoliers
- Esplanade d'Arruffens actuellement en construction
- Chantier de la route de la Parqueterie

Notons également qu'un tiers des instruments parlementaires de cette législature concernait directement la mobilité dans notre commune.

Les enjeux sont importants, et il nous semble crucial que ce développement puisse être largement discuté au sein de la population et du Conseil Général.

Pour cette raison nous proposons d'instaurer une commission permanente de mobilité qui aura pour mission de prendre connaissance des projets en cours, d'être le relais des idées, propositions et préoccupations de la population, et de soutenir ainsi le Conseil communal et le Conseil général pour les décisions importantes à prendre pour notre commune dans les mois et années à venir.

La commission pourrait aussi recueillir des feedbacks de la population visant à améliorer la sécurité et la fluidité de la mobilité, notamment en période de travaux. Vous êtes certainement nombreux à avoir constaté la situation chaotique pour les piétons entre le Bicubic et l'épicentre depuis le début des travaux. Ou l'arrêt de bus provisoire champêtre voire boueux du côté Echervettes de la route de l'Industrie. Ou la déviation généreuse de la piste cyclable venant de Mézières via le bourg de Chavannes et la montée du Brit – intéressant certes pour le Tour de Romandie mais un peu moins pratique pour un accès sûr et facile à la ville de Romont.

Vous voyez bien, la question difficile de la mobilité doit reposer sur d'avantages d'épaules et impliquer plus de personnes qui réfléchissent ensemble.

Nous invitons donc le bureau du Conseil Général à mettre cette proposition à l'ordre du jour du prochain Conseil Général ainsi que – en cas d'approbation de la proposition - l'élection de ses membres. La composition de la commission pourrait être discutée en amont de la prochaine séance de Conseil Général entre les partis, mais nous proposons que cette commission, en plus du Conseil communal en charge de la mobilité et des représentants des partis, reflète également les différents quartiers de la ville.